

Annexe 6 : Avis du maire en cas de cessation d'activités

Sujet : Projet de création d'une nouvelle déchetterie à Saint-Claude - Demande avis du Maire en cas de cessation d'activité

De : AFETE Environnement - Stéphane FREDON <stephane.fredon@afete-environnement.com>

Date : 30/06/2023, 15:52

Pour : services.techniques@mairie-saint-claude.fr

Bonjour,

Comme convenu lors de notre échange téléphonique, veuillez trouver ci-jointe ma demande d'avis de Mr. le Maire sur les mesures prévues par le SICTOM du Haut-Jura en cas de cessation d'activité de la future déchetterie de Saint-Claude.

Je me tiens à votre disposition au 06 42 87 45 77 ou par mail si besoin, n'hésitez pas.

Très bonne fin de journée,

Bien à vous,

--



— Pièces jointes : —

E-Courrier-Mairie-Demande_avis_Maire_cessation_activite-150622.pdf

97,6 Ko

AFETE Environnement SARL
330 Boulevard Jules Ferry
39 000 Lons le Saunier
Tel : 06 42 87 45 77
Mail : stephane.fredon@afete-environnement.com

Mairie de Saint-Claude
32 rue du Pré
39 200 Saint-Claude

À Lons le Saunier, le 15 juin 2023,

Objet : Demande de l'avis du maire sur les mesures prévues en cas de cessation d'activité de la déchetterie du SICTOM du Haut-Jura

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de création de la nouvelle déchetterie de Saint-Claude, implantée rue du Plan d'Acier à Saint-Claude, et afin de permettre l'instruction du dossier de demande d'enregistrement, conformément à l'article R-512-46-4 du Code de l'Environnement nous avons besoin de joindre à notre dossier l'avis du Maire ou du Président de la communauté de communes sur les mesures prévues en cas de cessation d'activité : *« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur. »*

En cas de cessation d'activité nous prévoyons d'appliquer les modalités suivantes qui sont reprises dans le dossier de demande d'enregistrement ICPE correspondant :

« L'exploitant souhaite que les parcelles et bâtiments soient cédés, à l'issue de leur exploitation, pour un usage comparable, à savoir un usage lié à une activité industrielle ou artisanale compatible avec la destination de la zone.

Conformément à l'article R. 512-46-25 de la partie réglementaire du code de l'Environnement, les conditions de remise en état du site après cessation complète d'exploiter comprendront, sauf accord différent avec un éventuel acquéreur, les opérations suivantes :

- *Les stocks seront vidés intégralement,*
- *Les déchets d'exploitation seront évacués vers des filières agréées,*

- *Les installations seront nettoyées et sécurisées.*

D'une manière générale, le site sera laissé dans un état permettant d'éviter les dangers ou inconvénients pour l'environnement, dus aux activités passées de notre exploitation et pouvant affecter l'environnement.

En cas d'arrêt total ou partiel d'une installation, le SICTOM du Haut-Jura informera préalablement la préfecture de cette perspective et exposera les dispositions envisagées pour répondre aux exigences ci-avant. Au moment de la notification, l'exploitant transmettra au maire et au propriétaire du terrain les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site. »

Voulez-vous s'il vous plaît nous envoyer en retour votre avis, favorable avec ou sans réserves ou défavorable, au sujet des mesures prévues par notre établissement en cas de cessation d'activité et concernant l'usage futur proposé, à savoir pour des activités industrielles ou artisanales compatibles avec leur destination actuelle.

Vous en remerciant par avance, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Stéphane FREDON
AFETE Environnement
pour le SICTOM du Haut-Jura





Jean-Louis MILLET
Maire de Saint-Claude



SICTOM DU HAUT-JURA
Monsieur le Président
2, chemin de la Soule
ZI du Plan d'Acier
39200 SAINT-CLAUDE

Dossier suivi par : Gilles FERRAZZI
Secrétariat Général/Assemblées
Téléphone : 03 84 41 42 55
secretariat.general@mairie-saint-claude.fr

Objet : avis de M. le Maire en cas de cessation d'activité
de la déchetterie du SICTOM du Haut-Jura

Saint-Claude, le 1^{er} août 2023

Monsieur le Président,

Afin de permettre l'instruction du dossier de demande d'enregistrement du projet de création de la nouvelle déchetterie, vous sollicitez par l'intermédiaire de Monsieur Stéphane FREDON, Conseil en Environnement et Energie, l'avis du Maire de la Commune d'implantation sur les mesures prévues en cas de cessation d'activité, à savoir :

L'exploitant souhaite que les parcelles et bâtiments soient cédés, à l'issue de leur exploitation, pour un usage comparable, à savoir un usage lié à une activité industrielle ou artisanale compatible avec la destination de la zone.

Les conditions de remise en état du site après cessation complète d'exploiter comprendront, sauf accord différent avec un nouvel acquéreur, les opérations suivantes :

- les stocks seront vidés intégralement,*
- les déchets d'exploitation seront évacués vers des filières agréées,*
- les installations seront nettoyées et sécurisées.*

D'une manière générale, le site sera laissé dans un état permettant d'éviter les dangers ou inconvénients pour l'environnement, dus aux activités passées de l'exploitation et pouvant affecter l'environnement.



En cas d'arrêt total ou partiel d'une installation, le SICTOM du haut-Jura informera préalablement la préfecture de cette perspective et exposera les dispositions envisagées pour répondre aux exigences ci-avant. Au moment de la notification, l'exploitant transmettra au Maire et au propriétaire du terrain les plans du site et les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site.

Après avoir pris note de ces mesures, je vous informe émettre un avis favorable sans réserve, en cas de cessation de votre activité et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Jean-Louis MILLET
Maire de Saint-Claude,

